

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-8 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2021**RAPPORTEUR** : Le Président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2021 ;

VU le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget du syndicat ;

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	5 629 523,62 €	D001
Déficit n-1	B	284 484,25 €	
Recettes	C	3 303 304,84 €	
Déficit	D=C-A-B	- 2 610 703,03 €	
RAR - Dépenses	E	512 342,08 €	
RAR - Recettes	F	47 110,20 €	
Déficit	G=D+F-E	- 3 075 934,91 €	
<i>après prise en compte des RAR</i>			
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	20 439 386,72 €	
Recettes	I	25 236 997,21 €	
Excédent n-1	J	3 838 751,58 €	
Excédent 2019 Ex Sivatru repris à tort	K	-436 708,78 €	
Excédent	K=H+I-H+K	8 199 653,29 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 3 075 934,91 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K-G	5 123 718,38 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte l'affectation des résultats comptables 2021 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : 2 610 703,03 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 8 199 653,29 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 3 075 934,91 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 5 123 718,38 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP. 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal